

La jurisprudence des tribunaux administratifs  
spécialisés en matière de réparation des  
lésions professionnelles est-elle  
discriminatoire à l'égard des travailleuses?  
Comment le savoir?

Katherine Lippel

CRC en droit de la santé et de la sécurité du travail

Université d'Ottawa



## Plan de présentation

- ◆ Description sommaire des études et de la méthodologie
- ◆ Regard sommaire sur les résultats
- ◆ Regard sur les variables à considérer avant de conclure à la discrimination
- ◆ Regard sur l'évolution de la composition du tribunal
- ◆ Refaire la même étude dix en plus tard: stress au travail
- ◆ Conclusions

## Quatre études entre 1993-2006

- ◆ Réclamations pour lésions psychiques liées au stress: 1987-1994: N=179
- ◆ Réclamations pour lésions en relation avec des incidents de violence au travail: 1986-1997: N=152
- ◆ Réclamations pour TMS:1992-1997: N=314
- ◆ Réclamations pour lésions psychiques liées au stress: 1998-2002: N=357

## Méthodologie

- ◆ Identification des problèmes prioritaires avec les partenaires
- ◆ Analyse de la jurisprudence
  - Sélection exhaustive des décisions pertinentes
  - Création d'une banque filemaker (200-452 champs, selon les études)
  - Analyse quantitative des résultats pour faire émerger des hypothèses
  - Analyse qualitative (juridique et non-juridique) des décisions pour comprendre les résultats quantitatifs
  - Synthèse: à la lumière des concepts juridiques de discrimination, on détermine si les travailleuses sont, dans les faits, victimes de discrimination devant les instances d'appel.
- ◆ Transfert des connaissances: comités SST et de condition féminine des partenaires, CLP, Barreau..

## Résultats sommaires

- ◆ 1<sup>ière</sup> étude: Stress au travail: les travailleuses perdent plus souvent que les travailleurs en raison de la perception discriminatoire qu'ont plusieurs décideurs du travail des femmes.
- ◆ 2<sup>ième</sup> étude: Violence au travail: les travailleurs perdent plus souvent que les travailleuses en raison de situations factuelles distinctes qui rendent plus difficile la reconnaissance du caractère professionnel de leurs lésions.

## Résultats sommaires

- ◆ 3<sup>ième</sup> étude: TMS: les travailleuses perdent plus souvent que les travailleurs en raison d'une vision discriminatoire de plusieurs décideurs influencés par les assesseurs médicaux, la preuve médicale et scientifique et des stéréotypes à l'égard des travailleuses et de leur travail.
- ◆ 4<sup>ième</sup> étude: Stress au travail et lésions psychiques: Sauf exception (HP), il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes quant au taux de reconnaissance. Les indicateurs utilisés dans la 1<sup>ière</sup> étude pour documenter la discrimination ne démontrent pas d'attitude discriminatoire dans la 4<sup>ième</sup> étude.

## Variables à considérer avant de conclure à la discrimination

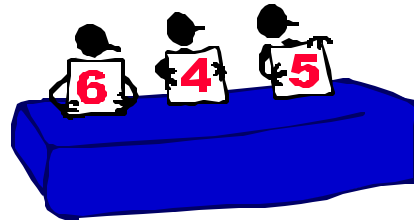
- ◆ Une différence significative sur le plan statistique n'autorise pas à conclure à la discrimination
  - Nécessité de vérifier les motifs de refus
    - i.e. Stress #1: le travail des femmes est jugé peu stressant; le problème de santé mentale est donc attribué à des facteurs personnels: refus discriminatoires.
    - i.e. Violence: les hommes se battent physiquement pour des motifs personnels: refus justifiés.
    - i.e. TMS: le travail répétitif est banalisé, l'exigence de force importante est introduite, la discrimination est véhiculée par les études médicales (ou leur absence): refus discriminatoire.

## Composition du tribunal qui a rendu les décisions analysées

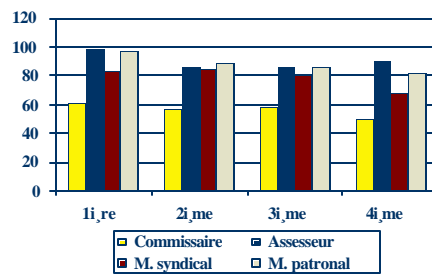
- ◆ CALP (1986-1998): Commissaire seul, Assesseur médical (non-décisionnel).
- ◆ BRP-CSST (1986-1998): Réviseur, membre syndical et membre patronal (décisionnel).
- ◆ CLP (1998-présent): Commissaire-décideur, membre syndical, membre patronal et assesseur médical (non-décisionnel).

## Qui sont les décideurs?

- ◆ Nous avons voulu savoir si la composition du tribunal avait un effet sur les résultats.
- ◆ La composition change-t-elle avec le temps?

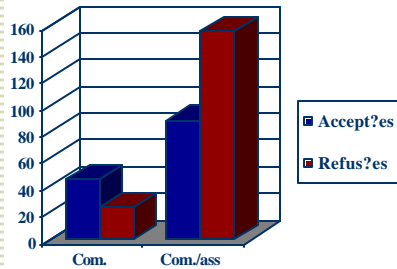


## Sexe des décideurs: 4 études



- ◆ Le % de commissaires et de membres syndicaux masculins a diminué depuis la première étude.
- ◆ C'est moins le cas chez les membres patronaux et les assesseurs médicaux.

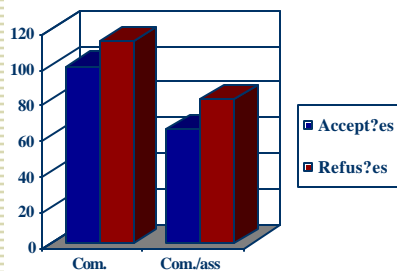
## Le rôle des assesseurs médicaux: TMS 1987-1998



- ◆ Lorsque l'assesseur médical est présent, le taux de refus est plus élevé et l'écart est plus marqué pour les femmes.

N= 314, P=.0001  
1987-1998

## Le rôle des assesseurs médicaux: Santé mentale 1998-2002

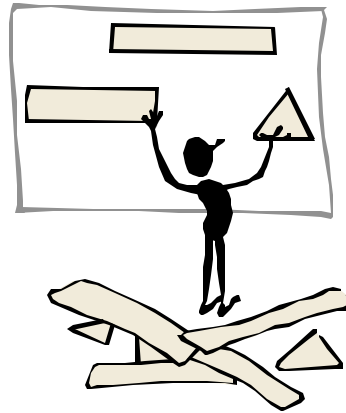


- ◆ L'assesseur médical est moins souvent présent.
- ◆ Lorsqu'il l'est, le taux d'acceptation n'est pas affecté. Il l'est légèrement pour les travailleuses mais l'écart n'est pas significatif.

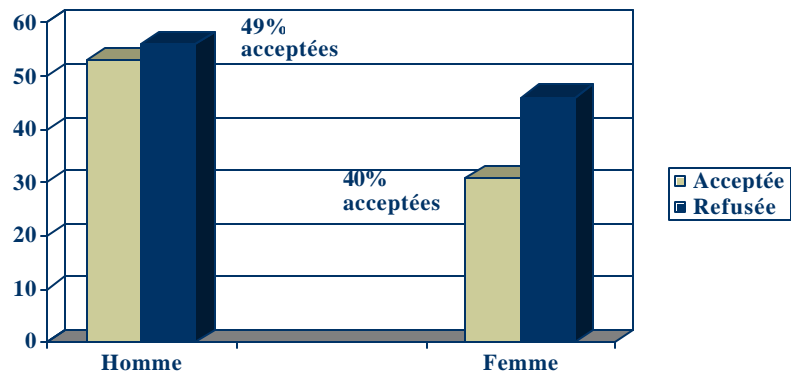
N= 357, P = 0.66  
1998-2002

## Refaire la même étude 10 ans plus tard...

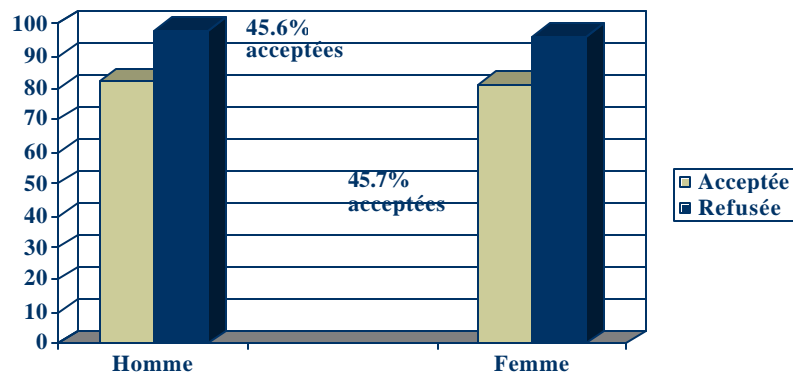
- ◆ Quelles conclusions peut-on tirer en comparant les deux études sur le stress au travail et les problèmes de santé mentale?



## Taux d'acceptation: 1ère étude stress



## Taux d'acceptation: 2ième étude stress



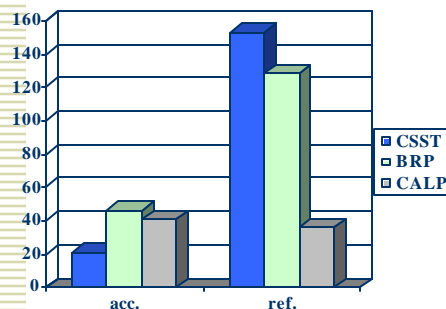
## Analyse du contenu: quelques constats

- ◆ Alors que la première étude démontrait que le tribunal s'intéressait davantage à la vie privée des femmes, la deuxième montre qu'il s'intéresse à la vie privée de tous.
- ◆ Selon le tribunal, les hommes, plus que les femmes, ont recours à la CSST pour se défendre d'une évaluation négative (avis disciplinaire etc), et ce, dans les deux études.

## Analyse du contenu: quelques constats

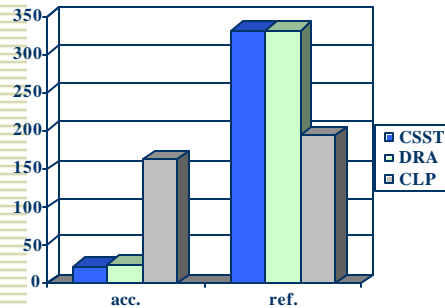
- ◆ Le tribunal d'appel accepte plus souvent les réclamations que la CSST ou l'instance de révision, et ce, dans les deux études. Cette tendance est plus prononcée dans la deuxième étude.
  - La méthode permet d'examiner le taux de refus dans les dossiers qui sont amenés en appel, mais on n'a toujours pas accès aux données concernant les décisions de premier niveau qui ne font pas l'objet d'un appel.

## Lésions psychologiques: reconnaissance comme lésions professionnelles (1ère étude: stress)



- ◆ Les chances d'avoir une réponse favorable sont meilleures en appel (53%) qu'en première (14%) ou deuxième (26%) instance.

## Lésions psychologiques: reconnaissance comme lésions professionnelles (2<sup>ème</sup> étude stress)



- ◆ Les chances d'avoir une réponse favorable sont meilleures en appel (45.6%) qu'en première (6%) ou deuxième (7%) instance.

## Conclusions

- ◆ Pertinence de la méthodologie et ses limites
  - Utile à la condition d'avoir accès à 100% des décisions et de pouvoir faire des analyses quantitatives et qualitatives.
  - Portrait du discours du tribunal d'appel et non de la CSST.
- ◆ Importance du partenariat
  - Définition des thématiques prioritaires et des hypothèses.
  - Partenaires agissent comme courroies de transmission pour prévenir la discrimination directe, indirecte et systémique.